

Compte rendu de la délégation en préfecture du 03/03/2020

Après beaucoup de négociations, nous avons pu monter à 6 personnes : trois jeunes, l'avocate Maître Marcel, la représentante de l'évêque, et une personne du DAL pour les associations en soutien.

Quatre personnes nous ont reçu : la secrétaire générale de la préfecture, un représentant du Conseil départemental non-élu, la directrice de la DDCS et la directrice du pôle immigration de la préfecture.

On a lu les deux lettres qu'on avait préparé pour la préfecture et le Conseil Départemental de l'Isère. Le CDI a répondu, qu'ils reçoivent deux fois plus de jeunes majeurs qu'il y a cinq ans, et qu'ils font 76% de contrats jeunes majeurs, là où d'autres départements en font zéro, nous avons répondu que d'autres départements faisaient 100%. Qu'ils devraient mieux préparer la "sortie" des jeunes mineurs (comprendre : leur mise à la rue), et que rien n'était parfait. Le CDI a souligné qu'ils examinaient, six mois avant la majorité, si la formation était suivie et s'il y avait une régularité du séjour (on sait qu'ils travaillent avec la préfecture et qu'ils décident ensemble le refus de titre de séjour). Que le CDI n'était pas le seul à héberger, qu'il existait d'autres dispositifs (115 notamment), et que les contrats jeunes majeurs étaient facultatifs, qu'ils avaient décidé de les signer jusqu'au premier diplôme (ils peuvent aller jusqu'à 21 ans).

Après la préfecture a répondu qu'ils examinaient chaque situation au cas par cas, que les OQTF étaient justifiés - lien avec le pays d'origine notamment. On leur a dit que c'était des mensonges. La secrétaire générale a beaucoup parlé, expliqué qu'ils agissaient en fonction des critères, que les personnes n'étaient hébergées que si elles étaient vulnérables. On a répondu à chaque fois que c'était faux, nous avons expliqué la réalité vécue, que même les associations caritatives ne recevaient plus les jeunes majeurs car c'était trop, l'impossibilité de suivre une formation le ventre vide et sans dormir.

La préfecture a proposé qu'on lui donne une liste de personnes, en demandant combien avaient des OQTF, en disant qu'ils pourraient ré-examiner au cas par cas - sauf les OQTF qui avaient fait l'objet d'un recours au tribunal. Ils ont fait cette proposition pour diviser et faire semblant qu'ils s'occupaient des jeunes. Les jeunes ont refusé en bloc, en disant qu'ils voulaient des contrats jeunes majeurs ou des titres de séjour avec autorisation de travail, et leur hébergement avant lundi.

Cela a été refusé, nous nous sommes levés et nous sommes partis en disant que le combat continue et que nous allons vite les revoir !